

Charte Club Partenaires – Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région

La charte fixe les principes d'une déontologie de partenariat, acceptée et respectée par tous. L'Association Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région (marque déposée à l'INPI le 10/09/2019 sous le n° 4580645) est une association (loi 1901, sous le n° W762011495) encouragée, impulsée et approuvée par la Région Académique de Normandie. Son siège social est hébergé au Lycée Jules Le Cesne – 33 rue de Fleurus, 76600 Le Havre et regroupe tous les apprenants issus des formations de l'hôtellerie, restauration, agriculture / métiers de bouche / alimentation et du tourisme.

Article 1 - Objectif

Formaliser les engagements et les responsabilités des différents partenaires qui collaborent avec Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région dans la préparation de l'édition 2025 laquelle se déroule tous les deux ans. Elle vise à établir une collaboration fructueuse, transparente et mutuellement bénéfique, en distinguant deux types de partenaires :

Les partenaires, d'ordre étatique, privés et professionnels, adhèrent au projet jusqu'au **31 décembre 2025** afin de finaliser leur adhésion en termes d'échanges marchandises, de ressources humaines, de compétences ou financier.

Chaque partie s'attachera à veiller à l'intérêt de chacun, dans le respect mutuel avec pour objectif majeur de :

- Mettre en place une animation nationale et territoriale de la relation école-entreprise ;
- Favoriser une reconnaissance des établissements auprès des professionnels, de nos régions et de notre futur public ;
- Donner une meilleure lisibilité des formations et des différents examens de l'éducation nationale à tous les professionnels avec pour but une reconnaissance des diplômes ;
- Développer des relations durables entre les établissements scolaires et les acteurs économiques ;
- Montrer un dynamisme afin d'intégrer nos jeunes et répondre au mieux aux attentes de mains d'œuvre qualifiée exprimées par les professionnels de toutes les filières ;
- Favoriser engagement et suivi d'embauche auprès de nos jeunes diplômés ;
- Dynamiser des mécanismes de collaboration entre les établissements et les entreprises afin de contribuer à l'élargissement de lieux de stages et d'apprentissage dans ces secteurs d'activité ;
- Aider à mieux comprendre un monde professionnel qui ne cesse d'évoluer ;
- Inciter les salariés des entreprises à s'investir dans la réserve citoyenne de l'éducation nationale.

Article 2 - Engagements

L'association - Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région définit les principes requis pour toute adhésion :

- L'association s'engage à définir clairement les objectifs de l'événement et à communiquer ces objectifs aux deux types de partenaires ;
- L'association s'engage à fournir aux partenaires toutes les informations, ressources et supports nécessaires à leur implication dans la préparation de l'événement ;
- L'association s'engage à maintenir une communication régulière et transparente avec ses partenaires, en partageant les mises à jour importantes concernant l'événement ;
- L'association s'engage à respecter les délais convenus pour chaque étape de la préparation de l'événement ;
- L'association s'engage à fournir une documentation financière transparente, notamment en ce qui concerne les budgets, les dépenses et les sources de financement ;
- L'association s'engage à respecter le territoire, le terroir et des femmes et des hommes qui l'accompagnent.

La qualité de partenaire ne présume pas d'une priorité ou d'un avantage particulier dans toute démarche commerciale intérêt pédagogique des actions proposées.

Le Club Partenaires

1. Partenaires Prémium

- Le Partenaire Premium s'engage à effectuer un versement supérieur à 4000 € avant la date de l'événement et/ou mettre à disposition à la date de l'événement produits, moyens humains, matériels ;
- Le Partenaire Premium s'engage à contribuer de manière active et constructive à la préparation de l'événement, en mettant à disposition ses compétences, ressources, et expertises spécifiques ;
- Le Partenaire Premium s'engage à travailler en cohérence avec les objectifs de l'événement tels que définis par ladite association ;
- Le Partenaire Premium s'engage à faire apparaître Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région sur tous supports de communication concernant l'événement.

2. Partenaires projet

- Le Partenaire Projet s'engage à effectuer un versement maximum de 4000 € avant la date de l'événement ;
- Le Partenaire Projet s'engage à contribuer de manière active et constructive à la préparation de l'événement, en mettant à disposition ses compétences, ressources, et expertises spécifiques.
- Le Partenaire Projet s'engage à travailler en cohérence avec les objectifs de l'événement tels que définis par ladite association ;
- Le Partenaire Premium s'engage à faire apparaître Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région sur tous supports de communication concernant l'événement.

Article 3 - Communication

Tout partenaire :

- Est invité à la manifestation et reste libre sur son mode de contribution ;
- Se voit offrir la possibilité de communiquer auprès des lycées et centres de formations par un stand gratuit à l'événement ;
- Apparaît sur tous supports de communication diffusés par Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région.

Article 4 - Confidentialité

Outre les produits ou services qu'il présente, les partenaires peuvent faire des propositions à caractère pédagogique qui peuvent revêtir des formes très diverses : accompagnement, recrutement, stages d'élèves ou de professeurs dans les entreprises, concours, etc.

Les lycées et centres de formations adhérents et les partenaires recherchent ensemble des occasions et événements pour se faire connaître, promouvoir respectivement leur image, dans le respect des apprenants.

- Toute adhésion entraîne l'acceptation sans réserve de la Charte ;
- Le non-respect avéré des principes fondamentaux définis par la charte entraîne une exclusion de l'association ;
- Les partenaires s'engagent à respecter la confidentialité des informations sensibles partagées par l'association dans le cadre de la préparation de l'événement ;
- En cas de désaccord ou de conflit entre l'association et l'un de ses partenaires, les parties s'engagent à résoudre le différend de manière amiable et constructive, en favorisant la médiation et la concertation.

Article 5 – Titre partenaire

Mode d'obtention du titre de partenaire :

- Les partenaire candidate auprès du Président de Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région - festiv.halles1307@gmail.com - et peut effectuer une présentation de leur entreprise et des produits ou services qu'ils propose aux membres de l'association qui décideront ou non de l'adhésion du candidat ;
- Ils pourront, à cette occasion, argumenter sur les intérêts qu'ont les lycées et centre de formation à les rencontrer ou connaître ;
- Le partenaire Prémium aura l'exclusivité et n'aura pas de concurrents directs ;
- Le partenaire projet peut avoir au sein du Club Partenaires un ou des concurrents dans la limite de 3 concurrents directs ;
- Les partenaires peuvent communiquer à tout moment avec le président de l'association - festiv.halles1307@gmail.com.
- Toute adhésion au Club Partenaires entraîne l'acceptation sans réserve de la Charte

Article 6 - Signatures

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de cette charte partenaires et s'engagent à respecter ses dispositions

Nous, société, avons le

plaisir de vous accorder une subvention d'un montant de euros.

Le versement de cette subvention sera effectué sur le compte bancaire de l'association Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région à la date du

Date :

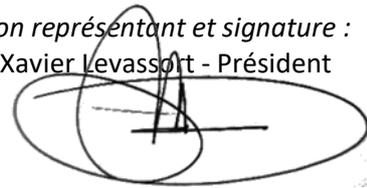
Le partenaire
Cachet de l'entreprise

Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région



Son représentant et signature :

Son représentant et signature :
Xavier Levassort - Président



Important !

Pour tout versement de dons à Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région il vous sera adressé un reçu - **Don à un organisme d'intérêt général (Formulaire 11580) - Cerfa n° 11580**

Celui-ci vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'une réduction d'impôt sur les sociétés.

Informations : impots.dispofi.fr

Merci de retourner la charte signée par mail à festiv.halles1307@gmail.com

RIB - IBAN

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	02166	00020880101	39	EUR	CCM LE HAVRE SANVIC
Identifiant international de compte bancaire		BIC (Bank Identifier Code)		Titulaire du compte (Account Owner)	
IBAN (International Bank Account Number)		CMCIFR2A		FESTIV'HALLS DES SAVOIRS ET SAVEURS EN NORMANDIE 33 RUE DE FLEURUS 76600 LE HAVRE	
FR76 1027 8021 6600 0208 8010 139				76600 LE HAVRE	
Domiciliation CCM LE HAVRE SANVIC 22 RUE IRENE JOLIOT CURIE 76620 LE HAVRE 02 32 73 69 80				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					

Une réduction d'impôt pour dons à Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Normandie !

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer. (Portez case 7 UF de votre déclaration de revenus le montant des versements faits à des organismes situés en France).